

SAINT-NAZAIRE, le 27 août 2026



Direction générale territoires
Délégation Saint-Nazaire

Service aménagement

Affaire suivie par :

M Corentin HUGUET

Tél: 02 40 45 80 09

Port: 06 72 01 27 89

corentin.huguet@loire-atlantique.fr

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur les routes départementales 213, 277

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de permettre le bon déroulement de l'évènement "les Foulées du Pont2026". La circulation routière sera interdite sur les routes départementales 213 classée RP1 entre les PR 19 + 155 et 23 + 715, 277 classée RP2 au PR 0 + 0 sur le territoire des communes de SAINT-NAZAIRE, MONTOIR-DE-BRETAGNE, SAINT-BREVIN-LES-PINS.

du dimanche 20 septembre 2026 au dimanche 20 septembre 2026

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.

Avis COMMUNE

☒ Favorable

☐ Défavorable pour le motif suivant :



Jean Christophe Roger.
A Trignac, le 03 SEP. 2026
le Président de la délégation
spéciale M. Didier Villain.

Merci d'adresser par retour mail ce document à
Demandesdavis.DI-DA-BassinStNazaire@loire-atlantique.fr
ou corentin.huguet@loire-atlantique.fr